

CERTIFICAT DE NON CESSION / NON REVENTE

Je, soussigné :

Déclare :

- que les objets repris à l'inventaire ci-joint, pour lesquels je sollicite l'admission en franchise, sont ma propriété depuis plus de 6 mois et sont bien destinés à mon usage personnel.

- avoir pris connaissance des interdictions figurant à l'article 34 de l'arrêté du 18 Novembre 1950, aux termes duquel les objets admis en franchise ne peuvent :
 - a) être utilisés à d'autres usages que ceux en vue desquels la franchise a été accordée.

 - b) être cédés ou prêtés, à titre gratuit ou onéreux, pendant un délai d'un an à partir de la date d'enregistrement de la déclaration d'importation sans avoir acquitté les droits et les taxes en vigueur au moment de la cession ou du prêt.

Fait à :

Signature :